

Société ontarienne des infrastructures
et de l'immobilier

Résultats financiers

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

RAPPORT DE GESTION

PAGE 2

ÉTATS FINANCIERS

PAGE 14



**Infrastructure
Ontario**

Rapport de gestion

APERÇU

Infrastructure Ontario est une société d'État qui relève du ministre de l'Infrastructure (le « ministre »). La société est classée en tant qu'organisme régi par un conseil d'administration. Infrastructure Ontario est régie par un conseil d'administration aux termes d'un protocole d'entente avec le ministre, lequel établit le cadre de responsabilisation d'Infrastructure Ontario.

Infrastructure Ontario gère cinq secteurs d'activité qui produisent des résultats pour les clients du secteur public.

La **Division de l'exécution des projets** gère des projets d'infrastructure publique complexes de grande envergure à l'aide de divers modèles contractuels, notamment les partenariats public-privé (« P3 ») aux fins de l'approvisionnement et de la réalisation des travaux. Les P3 tirent parti du financement et de l'expertise du secteur privé en matière de construction d'infrastructures publiques afin de respecter les calendriers et les budgets.

La **Division de l'immobilier** assure la prestation de services de gestion des biens immobiliers détenus ou loués par le gouvernement, notamment des services immobiliers de bout en bout destinés aux ministères clients afin de garantir des opérations sûres et sécurisées grâce à des solutions de gestion des actifs, de planification des immobilisations et de gestion de projets. Cette division fournit également des services de planification stratégique des actifs afin de maximiser la valeur des actifs gouvernementaux par la planification et la rationalisation du portefeuille.

La **Division des prêts** administre le programme de prêts d'Infrastructure Ontario, qui permet aux municipalités de l'Ontario ainsi qu'aux organismes du secteur public et aux organismes sans but lucratif admissibles d'avoir accès à des prêts abordables pour construire et renouveler l'infrastructure publique.

La **Division de l'aménagement** est responsable du programme Collectivités axées sur le transport en commun (« CATC »), qui vise à offrir des aménagements à densité plus élevée, à usage mixte et reliés aux gares de transport en commun ou à proximité de celles-ci et servira de catalyseur pour créer de nouvelles Collectivités axées sur le transport en commun. Le réaménagement des terrains sur lesquels se trouvent des gares de transport en commun et des sites de construction dans le cadre des quatre projets de métro prioritaires de la Région du Grand Toronto permettra d'obtenir des recettes que la province pourra utiliser pour couvrir les coûts d'infrastructure des transports en commun ou financer d'autres priorités gouvernementales. Cette division donne également des conseils aux partenaires issus du gouvernement et du secteur public et leur fournit une aide à la négociation de dossiers importants d'aménagements.

La **Division des projets commerciaux** met à profit les partenariats et les investissements liés au secteur privé pour générer des produits, réduire les charges et le passif, et accroître l'efficacité des services et des investissements gouvernementaux. Elle fournit également des conseils et de l'aide à la négociation pour leurs transactions commerciales.

Rapport de gestion

Les secteurs d'activité d'Infrastructure Ontario sont appuyés par le personnel professionnel de diverses spécialités (finances, ressources humaines, services juridiques, gestion de projets et de l'approvisionnement, communications, financement des transactions, trésorerie, technologies de l'information, gestion des risques et audit interne).

Le présent rapport de gestion vise à donner un aperçu des activités financières d'Infrastructure Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Il convient de le lire conjointement avec les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023 et les notes annexes.

Infrastructure Ontario a comptabilisé un excédent de 23,4 M\$ pour l'exercice, soit 6,4 M\$ de plus que les prévisions, essentiellement en raison de la hausse des revenus de la Division des prêts, en grande partie attribuable à l'augmentation de 3,5 M\$ de la marge nette d'intérêts découlant de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt et des initiatives de gestion de la trésorerie, ainsi qu'à des frais de remboursement anticipé de prêts supérieurs de 2,1 M\$ aux prévisions et à l'incidence nette de la baisse de 0,8 M\$ des charges d'exploitation.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Le rapport de gestion analyse les produits et les charges pour les cinq divisions (voir la note 20 des états financiers), comparativement aux prévisions, conformément à la façon dont le rendement est évalué.

EXÉCUTION DES PROJETS

La Division de l'exécution des projets fournit des services professionnels pour les projets en P3 et d'autres grands projets d'infrastructure, aux termes de contrats à prix fixe ou de contrats fondés sur le recouvrement des coûts. Les produits tirés des contrats à prix fixe sont comptabilisés avant la date de clôture financière, lorsqu'une entente est conclue, que les coûts sont engagés et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Après la date de clôture financière, les produits sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le pourcentage d'avancement des travaux est calculé en se fondant sur le ratio des coûts engagés sur les coûts totaux estimatifs. Une fois que le contrat est rempli, toute marge résiduelle sur le contrat à prix fixe est comptabilisée. Les produits tirés des contrats fondés sur le recouvrement des coûts sont comptabilisés lorsqu'une entente est conclue, que les coûts sont engagés et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023 PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS

La Division de l'exécution des projets n'a présenté aucun excédent pour l'exercice, ce qui est inférieur de 0,2 M\$ aux prévisions.

Produits

- ▶ Les produits tirés des frais d'exécution des projets se sont élevés à 68,0 M\$ pour l'exercice, soit 7,0 M\$ de moins que les prévisions. Étant donné que la majorité des projets sont réalisés en vertu de contrats établis selon le principe de recouvrements des coûts, la baisse des produits est attribuable à la diminution des salaires et des frais généraux et frais d'administration engagés au cours de la période, qui s'est traduite par un écart favorable compensatoire au titre des charges, comme il est expliqué ci-après.

Rapport de gestion

- ▶ Les produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets se sont chiffrés à 63,7 M\$ pour l'exercice, soit 15,5 M\$ de moins que les prévisions. La baisse des produits reflète un moins grand recouvrement des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets, comme expliqué ci-dessous, sans incidence nette sur l'excédent.

Charges

- ▶ La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est établie à 52,4 M\$ pour l'exercice, soit 1,7 M\$ de moins que les prévisions, ce qui s'explique principalement par les économies découlant de la réduction de l'effectif par rapport aux prévisions.
- ▶ La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est élevée à 15,6 M\$ pour l'exercice, soit 5,1 M\$ de moins que les prévisions. L'écart favorable s'explique principalement par la baisse des charges du siège social, y compris les frais liés aux services de consultation et aux technologies de l'information.
- ▶ La charge liée aux coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets s'est chiffrée à 63,7 M\$ pour l'exercice, soit 15,5 M\$ de moins que les prévisions, en raison surtout de la baisse des dépenses liées à des projets comme la deuxième phase du programme de modernisation de la Police provinciale de l'Ontario et la reconstruction du complexe Macdonald.

Les coûts de transaction liés aux projets sont des coûts relatifs aux conseillers externes qui sont engagés pour soutenir l'approvisionnement du consortium de construction des projets en P3. Les autres coûts recouvrables sont constitués par des coûts relatifs aux conseillers externes qui sont engagés pour soutenir un projet et l'aménagement d'un actif; ces coûts peuvent varier selon la nature du projet et l'étape à laquelle il se trouve. Ni les coûts de transaction ni les autres coûts recouvrables ne sont payés à Project Co.

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023 PAR RAPPORT À L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

La Division de l'exécution des projets n'a enregistré aucun excédent pour l'exercice, ce qui constitue une baisse de 2,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la comptabilisation de produits qui avaient été préalablement reportés et à la reprise de provisions pour pertes à l'exercice précédent.

Produits

- ▶ Les produits tirés des frais d'exécution des projets se sont élevés à 68,0 M\$ pour l'exercice, en hausse de 4,6 M\$ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits s'explique essentiellement par le recouvrement de 6,4 M\$ au titre des charges d'exploitation plus élevées (salaires et avantages sociaux et frais généraux et frais d'administration), en partie contrebalancé par une réduction de 2,0 M\$ des produits liée à la comptabilisation des produits qui avaient été préalablement reportés et à la reprise de provisions pour pertes à l'exercice précédent.
- ▶ Les produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets se sont chiffrés à 63,7 M\$ pour l'exercice, en hausse de 3,7 M\$ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits reflète le recouvrement de coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets plus élevés, comme il est expliqué ci-dessous, sans incidence nette sur l'excédent.

Charges

- ▶ La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est établie à 52,4 M\$ pour l'exercice, soit 6,7 M\$ de plus qu'à l'exercice précédent, en raison de l'augmentation de l'effectif pour soutenir la croissance des programmes.

Rapport de gestion

- ▶ La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est élevée à 15,6 M\$ pour l'exercice, soit 0,3 M\$ de moins qu'à l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse des frais de consultation de l'exercice précédent, y compris les frais liés au soutien du contrôle des projets.
- ▶ La charge liée aux coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets s'est chiffrée à 63,7 M\$ pour l'exercice, soit 4,2 M\$ de plus qu'à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la hausse des coûts liés aux projets de la Place de l'Ontario, légèrement compensée par la diminution des coûts au parc historique du Fort William.

IMMOBILIER

Les produits de la Division de l'immobilier sont composés des frais de gestion, des produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets ainsi que d'autres produits. Les frais de gestion sont perçus pour recouvrer les coûts engagés par Infrastructure Ontario pour fournir des services de gestion d'actifs, de surveillance de la gestion des installations et d'autres services immobiliers, y compris l'analyse des possibilités immobilières, les services de planification de la gestion des actifs locatifs et la gestion du programme de corridor hydroélectrique pour le portefeuille immobilier général et pour les sociétés de biens immobiliers clientes. Infrastructure Ontario recouvre les coûts externes engagés pour fournir ces autres services immobiliers aux sociétés de biens immobiliers clientes au moyen des produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets.

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023 PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS

La Division de l'immobilier n'a présenté aucun excédent pour l'exercice, conformément aux prévisions.

Produits

- ▶ Les produits tirés des frais de gestion se sont élevés à 60,5 M\$ pour l'exercice, soit 2,3 M\$ de moins que les prévisions, en raison principalement du recouvrement de charges d'exploitation (salaires et avantages sociaux et frais généraux et frais d'administration) inférieur de 2,2 M\$ aux prévisions, comme il est expliqué ci après, sans incidence nette sur l'excédent.
- ▶ Les produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets se sont établis à 22,2 M\$ pour l'exercice, soit 16,0 M\$ de plus que les prévisions. Ces produits se rapportent aux honoraires de consultation de tiers. L'augmentation des produits reflète le recouvrement de charges plus élevées, comme il est expliqué ci dessous, sans incidence nette sur l'excédent.
- ▶ Les autres produits se sont établis à 0,5 M\$ pour l'exercice, en hausse de 0,2 M\$ par rapport aux prévisions, et comprennent les remises de commissions sur les baux consenties par CB Richard Ellis (« CBRE »), qui reflètent 50 % de la commission de courtage nette obtenue à la signature de contrats de location avec des tiers à la demande d'Infrastructure Ontario afin d'accommoder des locataires gouvernementaux.

Charges

- ▶ La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est établie à 39,8 M\$ pour l'exercice, soit 0,1 M\$ de plus que les prévisions.

Rapport de gestion

- ▶ La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est élevée à 11,2 M\$ pour l'exercice, soit 2,3 M\$ de moins que les prévisions, en raison d'une baisse des frais liés aux services de consultation et aux technologies de l'information, notamment des frais moins élevés pour soutenir la transition vers un nouveau modèle d'externalisation des services.
- ▶ La charge liée aux coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets s'est établie à 22,2 M\$ pour l'exercice, soit 16,0 M\$ de plus que les prévisions, essentiellement en raison des dépenses liées à deux projets de biens immobiliers de l'organisme : celui de la Commission des parcs du Saint-Laurent (7,0 M\$) et celui de la WSIB (3,5 M\$).
- ▶ Des frais de sous-traitance sont versés à CBRE pour la prestation de services de gestion des installations opérationnelles au portefeuille immobilier général. Les frais de sous-traitance ont totalisé 10,0 M\$ pour l'exercice, soit 0,1 M\$ de plus que les prévisions.

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023 PAR RAPPORT À L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

La Division de l'immobilier n'a présenté aucun excédent pour l'exercice, ce qui est comparable à l'exercice précédent.

Produits

- ▶ Les produits tirés des frais de gestion ont totalisé 60,5 M\$ pour l'exercice, en hausse de 3,3 M\$ par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison du recouvrement de charges d'exploitation plus élevées de 3,3 M\$.
- ▶ Les autres produits ont totalisé 0,5 M\$ pour l'exercice, en hausse de 0,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent, du fait de l'augmentation des remises de commissions sur les baux découlant principalement du nombre plus élevé de baux signés au cours de l'exercice.
- ▶ Les produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets ont totalisé 22,2 M\$ pour l'exercice, en hausse de 4,9 M\$ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits reflète le recouvrement de charges plus élevées, comme il est expliqué ci-dessous, sans incidence nette sur l'excédent.

Charges

- ▶ La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est établie à 39,8 M\$ pour l'exercice, soit 3,3 M\$ de plus qu'à l'exercice précédent, essentiellement en raison de l'augmentation de l'effectif.
- ▶ La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est élevée à 11,2 M\$ pour l'exercice, soit 0,1 M\$ de moins qu'à l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des frais de consultation au cours de l'exercice précédent pour le soutien au nouveau modèle d'externalisation des services.
- ▶ Les frais de sous-traitance versés à CBRE se sont élevés à 10,0 M\$ pour l'exercice, soit 0,5 M\$ de plus qu'à l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC).
- ▶ Les coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets ont totalisé 22,2 M\$ pour l'exercice, soit 4,9 M\$ de plus qu'à l'exercice précédent, principalement en raison des conseillers externes requis afin de soutenir les projets de la Commission des parcs du Saint Laurent.

Rapport de gestion

PRÊTS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023 PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS

La Division des prêts a comptabilisé un excédent de 23,5 M\$ pour l'exercice, soit 6,7 M\$ de plus que les prévisions.

La marge d'intérêts nette pour l'exercice était de 28,7 M\$, soit 3,5 M\$ de plus que les prévisions, principalement en raison de l'incidence nette de la hausse des taux d'intérêt de 2,6 M\$, qui a donné lieu à une baisse des coûts de swap et à une hausse des rendements des soldes de trésorerie et des placements à court terme, en partie neutralisées par une hausse des coûts liés à la dette à taux variable, et des initiatives de gestion de la trésorerie de 2,2 M\$, en partie contrebalancées par une baisse de 1,3 M\$ des volumes de prêts

(en millions de dollars)	Réel	Prévisions	Écart
Produit d'intérêts	241,8 \$	222,7 \$	19,1 \$
Charge d'intérêts	(213,1)	(197,5)	(15,6)
Marge d'intérêts nette	28,7 \$	25,2 \$	3,5 \$

Les autres produits de l'exercice se sont établis à 2,8 M\$, soit 2,1 M\$ de plus que les prévisions, essentiellement en raison de paiements compensatoires à l'égard de remboursements sur prêts reçus de cinq emprunteurs au cours de la période.

Charges

- ▶ La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est élevée à 6,0 M\$ pour l'exercice, soit 0,3 M\$ de moins que les prévisions, en raison de l'effectif moins nombreux que prévu.
- ▶ La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est établie à 1,9 M\$ pour l'exercice, soit 0,9 M\$ de moins que les prévisions, principalement du fait de la baisse des charges du siège social, y compris les frais liés aux services de consultation et aux technologies de l'information.

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023 PAR RAPPORT À L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

La Division des prêts a inscrit un excédent de 23,5 M\$ pour l'exercice, en hausse de 6,5 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

La marge d'intérêts nette s'est chiffrée à 28,7 M\$, soit une augmentation de 4,6 M\$ par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'incidence nette de la hausse des taux d'intérêt de 4,6 M\$, qui a donné lieu à une baisse des coûts de swap et à une hausse des rendements des soldes de trésorerie et des placements à court terme, en partie contrebalancées par une hausse des coûts liés à la dette à taux variable.

(en millions de dollars)	31 mars 2023	31 mars 2022	Écart
Produit d'intérêts	241,8 \$	223,0 \$	18,8 \$
Charge d'intérêts	(213,1)	(198,9)	(14,2)
Marge d'intérêts nette	28,7 \$	24,1 \$	4,6 \$

Rapport de gestion

Les autres produits de l'exercice se sont établis à 2,8 M\$, soit une augmentation de 2,2 M\$ comparativement à l'exercice précédent, en raison de paiements compensatoires à l'égard de remboursements sur prêts reçus de cinq emprunteurs au cours de l'exercice.

Charges

- ▶ La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est établie à 6,0 M\$ pour l'exercice, en hausse de 0,3 M\$ par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation de l'effectif pour soutenir la croissance des activités.
- ▶ La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est élevée à 1,9 M\$ pour l'exercice, ce qui est comparable à l'exercice précédent.

AMÉNAGEMENT

La Division de l'aménagement fournit des services professionnels aux termes de contrats fondés sur le recouvrement des coûts. Les produits tirés des frais d'exécution des projets ainsi que des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets sont comptabilisés lorsqu'une entente est conclue, que les coûts sont engagés et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023 PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS

La Division de l'aménagement a présenté un excédent de 0,2 M\$ pour l'exercice, soit 0,2 M\$ de plus que les prévisions.

Produits

- ▶ Les produits tirés des frais d'exécution des projets se sont chiffrés à 12,0 M\$ pour l'exercice, soit 0,3 M\$ de moins que les prévisions, principalement en raison du recouvrement de charges d'exploitation moins élevées, soit un montant inférieur de 0,5 M\$ aux prévisions, comme il est expliqué ci-dessous, sans incidence nette sur l'excédent.
- ▶ Les produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets se sont élevés à 11,2 M\$ pour l'exercice, soit 2,1 M\$ de plus que les prévisions. Ces produits se rapportent aux honoraires de consultation de tiers. La hausse des produits reflète le recouvrement de charges plus élevées, comme il est expliqué ci-dessous, sans incidence nette sur l'excédent.

Charges

- ▶ La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est établie à 10,3 M\$ pour l'exercice, soit 0,2 M\$ de plus que les prévisions, principalement en raison du calendrier de croissance de l'effectif.
- ▶ La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est élevée à 1,5 M\$ pour l'exercice, soit 0,7 M\$ de moins que les prévisions, principalement en raison de la diminution des charges du siège social, y compris les frais liés aux services de consultation et aux technologies de l'information.
- ▶ Les coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets se sont élevés à 11,2 M\$ pour l'exercice, soit 2,1 M\$ de plus que les prévisions, principalement en raison de la hausse de 7,0 M\$ des dépenses liées au projet d'aménagement du site de la Place de l'Ontario, en partie contrebalancée par la baisse de 4,0 M\$ des dépenses liées au projet de la Ligne Ontario.

Rapport de gestion

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023 PAR RAPPORT À L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

La Division de l'aménagement a présenté un excédent de 0,2 M\$ pour l'exercice, soit 0,4 M\$ de moins que pour l'exercice précédent.

Produits

- ▶ Les produits tirés des frais d'exécution des projets se sont chiffrés à 12,0 M\$ pour l'exercice, soit 6,6 M\$ de plus que pour l'exercice précédent, principalement en raison du transfert de certains projets et d'une partie de l'effectif de la Division des projets commerciaux vers la Division de l'aménagement, notamment les projets d'aménagement du site de la Place de l'Ontario et des terrains excédentaires pour les soins de longue durée.
- ▶ Les produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets se sont établis à 11,2 M\$ pour l'exercice, en hausse de 8,8 M\$ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits reflète le recouvrement de charges plus élevées, comme il est expliqué ci-dessous, sans incidence nette sur l'excédent.

Charges

- ▶ La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est établie à 10,3 M\$ pour l'exercice, soit une hausse de 6,4 M\$ par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison du transfert d'une partie de l'effectif de la Division des projets commerciaux.
- ▶ La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est élevée à 1,5 M\$ pour l'exercice, soit 0,7 M\$ de plus que pour l'exercice précédent, en raison de l'affinement de la répartition des coûts à la suite du transfert provenant de la Division des projets commerciaux.
- ▶ Les coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets se sont élevés à 11,2 M\$ pour l'exercice, soit 8,8 M\$ de plus que pour l'exercice précédent, principalement en raison du transfert de certains projets de la Division des projets commerciaux, notamment les projets d'aménagement du site de la Place de l'Ontario et des terrains excédentaires pour les soins de longue durée.

PROJETS COMMERCIAUX

La Division des projets commerciaux fournit des services professionnels aux termes de contrats fondés sur le recouvrement des coûts. Les produits tirés des frais d'exécution des projets ainsi que des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets sont comptabilisés lorsqu'une entente est conclue, que les coûts sont engagés et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023 PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS

La Division des projets commerciaux a fait état d'un déficit de 0,3 M\$ pour l'exercice, ce qui est inférieur de 0,3 M\$ aux prévisions.

Produits

- ▶ Les produits tirés des frais d'exécution des projets se sont établis à 9,7 M\$ pour l'exercice, soit 1,9 M\$ de moins que les prévisions, principalement en raison de la baisse des produits tirés de certains projets, notamment la modernisation de la prestation des programmes du ministère de la Santé et PRESTO, pour lesquels des retards ont été enregistrés dans la finalisation des lettres d'accord ou l'étendue des travaux a été réduite.

Rapport de gestion

- ▶ Les produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets ont totalisé 19,9 M\$ pour l'exercice, soit 12,7 M\$ de plus que les prévisions. Ces produits sont principalement liés aux honoraires de consultation de tiers. La hausse des produits reflète le recouvrement de charges plus élevées, comme il est expliqué ci-dessous, sans incidence nette sur l'excédent.

Charges

- ▶ La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est établie à 8,6 M\$ pour l'exercice, soit 0,7 M\$ de moins que les prévisions, principalement en raison de l'effectif moins nombreux que prévu.
- ▶ La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est élevée à 1,5 M\$ pour l'exercice, soit 0,9 M\$ de moins que les prévisions, principalement du fait de la baisse des charges du siège social, y compris les frais liés aux services de consultation et aux technologies de l'information.
- ▶ Les coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets se sont établis à 19,9 M\$ pour l'exercice, soit 12,7 M\$ de plus que les prévisions, principalement en raison d'une augmentation de 12,6 M\$ des charges consacrées aux projets d'Internet à haut débit, l'étendue du soutien aux projets ayant été élargie au-delà de ce qui avait été planifié dans les prévisions.

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023 PAR RAPPORT AU 31 MARS 2022

La Division des projets commerciaux a enregistré un déficit de 0,3 M\$ pour l'exercice, en baisse de 1,3 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

Produits

- ▶ Les produits tirés des frais d'exécution des projets se sont chiffrés à 9,7 M\$ pour l'exercice, soit 2,2 M\$ de moins qu'à l'exercice précédent, essentiellement en raison du transfert de certains projets et d'une partie de l'effectif vers la Division de l'aménagement, notamment les projets d'aménagement du site de la Place de l'Ontario et des terrains excédentaires pour les soins de longue durée.
- ▶ Les produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets se sont élevés à 19,9 M\$ pour l'exercice, soit 3,3 M\$ de moins qu'à l'exercice précédent, surtout en raison du transfert de certains projets à la Division de l'aménagement, notamment les projets d'aménagement du site de la Place de l'Ontario et des terrains excédentaires pour les soins de longue durée, partiellement contrebalancé par la hausse des dépenses liées aux projets d'Internet à haut débit.

Charges

- ▶ La charge liée aux salaires et avantages du personnel s'est établie à 8,6 M\$ pour l'exercice, soit 0,4 M\$ de moins qu'à l'exercice précédent, principalement en raison du transfert d'une partie de l'effectif vers la Division de l'aménagement.
- ▶ La charge liée aux frais généraux et frais d'administration s'est élevée à 1,5 M\$ pour l'exercice, soit 0,5 M\$ de moins qu'à l'exercice précédent, en raison principalement de l'affinement de la répartition des coûts à la suite du transfert d'une partie de l'effectif vers la Division de l'aménagement.
- ▶ Les coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets se sont établis à 19,9 M\$ pour l'exercice, soit 3,3 M\$ de moins qu'à l'exercice précédent, comme expliqué ci-dessus.

Rapport de gestion

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Trésorerie

Au 31 mars 2023, le solde de trésorerie s'établissait à 415,1 M\$, en baisse de 240,6 M\$ par rapport au solde de 655,7 M\$ au 31 mars 2022. La diminution est principalement attribuable aux remboursements nets de 169,0 M\$ sur la dette dans le portefeuille de prêts, aux investissements de 40,0 M\$ dans des certificats de placement garanti (« CPG ») conformément à la stratégie de gestion de la trésorerie d'Infrastructure Ontario visant à tirer parti des liquidités excédentaires afin d'optimiser les excédents, et aux prêts nets de 10,0 M\$ octroyés.

Trésorerie soumise à des restrictions et passifs détenus en fiducie

Au 31 mars 2023, la trésorerie soumise à des restrictions et les passifs détenus en fiducie s'élevaient à 108,0 M\$, soit une augmentation de 23,4 M\$ par rapport au solde de 84,6 M\$ au 31 mars 2022. La hausse est principalement attribuable au financement net de 23,6 M\$ pour le projet de reconstruction du complexe MacDonald.

Créances d'exploitation

Au 31 mars 2023, les créances d'exploitation se chiffraient à 66,8 M\$, en hausse de 29,0 M\$ par rapport au solde de 37,8 M\$ au 31 mars 2022. Les créances d'exploitation en souffrance depuis plus de 90 jours se sont élevées à 27,9 M\$ et se rapportent au ministère de la Santé (15,0 M\$), à Metrolinx (5,2 M\$) et au ministère des Transports (3,9 M\$). Au 30 avril 2023, 3,8 M\$ (ou 14 %) avaient été recouverts sur les 27,9 M\$.

Placements à court terme

Infrastructure Ontario a acheté trois CPG, des instruments très liquides, d'une valeur totale de 190,0 M\$ en juin 2022 au moyen de la trésorerie existante. Infrastructure Ontario a liquidé un CPG pour 110,0 M\$ en septembre et un autre CPG pour 40,0 M\$ en mars, car les taux d'intérêt gagnés sur la trésorerie excédaient le taux des CPG compte tenu de la hausse rapide des taux d'intérêt. Il reste donc un CPG d'une valeur de 40,0 M\$ venant à échéance en juin 2023.

Prêts et dette – programme de prêts

Au 31 mars 2023, les prêts s'établissaient à 6 184,3 M\$, en hausse de 11,1 M\$ par rapport à 6 173,2 M\$ au 31 mars 2022, les avances sur prêts excédant légèrement les remboursements de prêts au cours de la période.

Au cours de l'exercice, Infrastructure Ontario a effectué les transactions suivantes afin de financer de nouveaux emprunts et de rembourser la dette existante :

- ▶ Emprunt de 640,2 M\$ sur la facilité de crédit non renouvelable à long terme obtenue auprès de la province pour financer des prêts adossés;
- ▶ Remboursement de 469,4 M\$ à la province sur la dette à long terme non renouvelable;
- ▶ Remboursement de 300,0 M\$ à la province sur les obligations de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier;
- ▶ Remboursement de 40,0 M\$ sur la facilité de crédit renouvelable à court terme obtenue auprès de la province.

Rapport de gestion

Provision pour moins-value de prêts

La provision pour moins value de prêts comporte des provisions pour moins-value générale et pour moins-value spécifique.

La provision pour moins value générale est une provision à l'égard de pertes dans le portefeuille de prêts existant qui sont considérées comme probables, mais qui ne sont pas encore connues et qui ne peuvent pas être déterminées pour un prêt en particulier. La provision pour moins-value générale totalisait 26,7 M\$ au 31 mars 2023, ce qui correspond au solde au 31 mars 2022.

La provision pour moins value spécifique est une provision à l'égard des pertes identifiables probables sur des prêts existants. La provision pour moins-value spécifique totalisait 4,5 M\$ au 31 mars 2023, tout comme au 31 mars 2022.

Dérivés

En sa qualité d'emprunteur et de prêteur, Infrastructure Ontario recourt à des dérivés pour atténuer son exposition au risque de taux d'intérêt associé à ses prêts et à ses obligations au titre de ses emprunts. La couverture d'Infrastructure Ontario passe par des swaps de taux d'intérêt pour lesquels certains prêts à taux fixe et dettes à taux fixe sont convertis en instruments à taux variable. Tous les swaps de taux d'intérêt sont conclus avec la province.

Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés au montant net à l'état de la situation financière. Au 31 mars 2023, les actifs dérivés nets s'élevaient à 69,8 M\$, soit une augmentation de 22,2 M\$ de leur juste valeur par rapport à 47,6 M\$ au 31 mars 2022. Cette augmentation est principalement attribuable à l'incidence de la hausse des taux d'intérêt et d'une réduction des soldes notionnels au cours de la période.

Créances liées aux projets

Au 31 mars 2023, les créances liées aux projets s'établissaient à 85,0 M\$, en hausse de 12,6 M\$ par rapport à 72,4 M\$ au 31 mars 2022. Le solde est composé de produits gagnés qui n'ont pas encore été facturés aux clients, des frais d'exécution des projets ainsi que des produits tirés des coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets.

Charges à payer

Au 31 mars 2023, les charges à payer s'élevaient à 40,2 M\$, soit une augmentation de 2,3 M\$ par rapport au solde de 37,9 M\$ au 31 mars 2022. Le solde inclut des frais de consultation de 24,5 M\$ liés aux projets et des charges d'exploitation de 15,7 M\$, y compris les salaires et avantages sociaux, les vacances accumulées et les autres charges.

Rapport de gestion

Produits reportés

Conformément aux ententes conclues avec certains clients, Infrastructure Ontario facture et recouvre les coûts liés aux projets en fonction de calendriers de paiements périodiques. Les montants sont présentés en tant que produits reportés jusqu'à ce que les travaux soient effectués et sont, par la suite, comptabilisés dans les produits selon la méthode de comptabilisation des produits d'Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2023, les produits reportés s'établissaient à 40,1 M\$, en baisse de 1,9 M\$ par rapport au solde de 42,0 M\$ au 31 mars 2022, compte tenu du calendrier de facturation de certains projets par rapport aux produits gagnés à ce jour. La majeure partie des produits différés est liée aux projets en P3.

Capital – Loan Program and Liquidity Reserve

Infrastructure Ontario possède une réserve de liquidités de 400,0 M\$, financée par son programme de prêts et composée d'un prêt subordonné sur 50 ans de 280,0 M\$ de la province d'Ontario (la « province ») et d'un prêt subordonné sur 10 ans de 120,0 M\$ de l'Agence ontarienne des eaux (voir la note 10 des états financiers). Ces fonds sont détenus en trésorerie (201,2 M\$) et en placements à long terme (198,8 M\$) et offrent une protection du crédit aux détenteurs de titres d'emprunt de premier rang tels que les Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure, ainsi que les garanties de soutien aux liquidités pour les besoins de financement d'Infrastructure Ontario.

États financiers

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

TABLE DES MATIÈRES

▶ Rapport de l'auditeur indépendant	15
▶ Responsabilité en matière de renseignements financiers	18
▶ État de la situation financière	19
▶ État des résultats et de l'excédent accumulé	20
▶ État des gains et pertes de réévaluation	21
▶ État de la variation des actifs financiers nets	22
▶ État des flux de trésorerie	23
▶ Notes annexes	24



**Infrastructure
Ontario**



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (l'« organisation ») au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisation, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de la variation des actifs financiers nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PwC Tower, 18 York Street, Suite 2500, Toronto (Ontario) Canada M5J 0B2
Tél. : +1 416 863 1133, Téléc. : +1 416 365 8215, ca_toronto_18_york_fax@pwc.com



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation fidèle des états financiers conformément aux Normes canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

PricewaterhouseCoopers LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 23 juin 2023

Responsabilité en matière de renseignements financiers

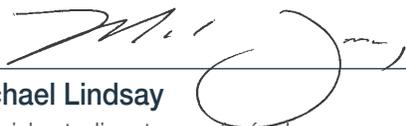
Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Canada et relèvent de la responsabilité de la direction.

La direction maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des données financières fiables sont disponibles en temps voulu. Le système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation d'autorité et une séparation des responsabilités appropriées.

Le conseil d'administration supervise les responsabilités de la direction en matière de rapports financiers par l'entremise du Comité de vérification et de gestion des risques. Le Comité de vérification et de gestion des risques examine les états financiers et recommande au conseil d'administration de les approuver.

Les états financiers ont été vérifiés par PricewaterhouseCoopers LLP. La responsabilité du vérificateur consiste à exprimer une opinion sur le fait que les états financiers sont présentés fidèlement, conformément aux principes comptables généralement acceptés. Le rapport du vérificateur décrit l'étendue de son examen et de son opinion

Au nom de la direction,



Michael Lindsay
Président-directeur général



Priyal Thakrar
Directeur financier et vice-président directeur,
Prêts et technologies

État de la situation financière

Aux 31 mars (en milliers de dollars)

	Au 31 mars 2023	Au 31 mars 2022
Actifs financiers		
Trésorerie	415 081 \$	655 662 \$
Trésorerie soumise à des restrictions (notes 2 et 19)	107 999	84 600
Créances d'exploitation (note 3)	66 838	37 766
Intérêts à recevoir	44 160	42 768
Produits de placement à recevoir	3 024	2 109
Placements à court terme (note 4)	40 000	-
Prêts (note 5)	6 184 305	6 173 209
Dérivés (note 6)	69 776	47 641
Créances liées aux projets (note 7)	85 040	72 385
Placements à long terme (note 8)	200 298	201 579
	7 216 521	7 317 719
Passifs		
Dettes d'exploitation	13 834	8 229
Charges à payer	40 197	37 892
Passifs détenus en fiducie (notes 2 et 19)	107 999	84 600
Intérêts à payer	41 163	39 707
Produits reportés	40 060	42 005
Dettes – programme de prêts (note 10)	6 222 185	6 391 065
Immobilisations – programme de prêts (note 10)	399 681	399 681
	6 865 119	7 003 179
Actifs financiers nets	351 402	314 540
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	3 815	2 253
Immobilisations corporelles (note 11)	17 835	10 731
	373 052	327 524
Excédent accumulé	303 276	279 883
Gains de réévaluation accumulés (note 6)	69 776	47 641
	373 052 \$	327 524 \$
Éventualités (note 17)		
Engagements (note 18)		

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé

Président du conseil d'administration

Administrateur et président du comité d'audit

État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

	2023 Prévisions	2023	2022
Produits			
Produit d'intérêts (note 12)	222 670 \$	241 821 \$	223 013 \$
Frais d'exécution des projets (note 14)	98 904	89 707	80 655
Frais de gestion – portefeuille immobilier général (note 14)	57 224	55 079	51 367
Frais de gestion – gestion immobilière d'entreprise (note 14)	5 565	5 404	5 776
Coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets (note 14)	101 724	117 030	103 038
Autres produits	1 040	3 299	663
	487 127	512 340	464 512
Charges			
Salaires et avantages sociaux	119 413	117 064	100 672
Frais généraux et d'administration (note 13)	41 511	31 675	31 923
Charge d'intérêts (note 12)	197 474	213 163	198 903
Coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets	101 724	117 030	102 497
Frais relatifs aux entrepreneurs	9 960	10 015	9 524
	470 082	488 947	443 519
Excédent	17 045	23 393	20 993
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	279 883	279 883	258 890
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	296 928 \$	303 276 \$	279 883 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers

État des gains et pertes de réévaluation

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

	2023		2022	
Gains (pertes) de réévaluation accumulés à l'ouverture de l'exercice	47 641	\$	(26 860)	\$
Gains (pertes) réalisés reclassés à l'état des résultats	(3 229)		30 895	
Gains de réévaluation	25 364		43 606	
Gains de réévaluation de l'exercice, montant net	22 135		74 501	
Gains de réévaluation accumulés à la clôture de l'exercice	69 776	\$	47 641	\$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

	2023	2022
Excédent	23 393 \$	20 993 \$
Variation des charges payées d'avance	(1 562)	(646)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 516)	(2 567)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 412	2 284
Gains de réévaluation de l'exercice, montant net	22 135	74 501
Variation nette des actifs financiers nets	36 862	94 565
Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice	314 540	219 975
Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice	351 402 \$	314 540 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

	2023	2022
Activités d'exploitation		
Excédent	23 393 \$	20 993 \$
Éléments sans incidence à court terme sur la trésorerie :		
Amortissement des coûts sur prêts à conditions de faveur	(2 963)	(3 497)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 412	2 284
Amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt	358	474
Amortissement des primes sur obligations	1 281	772
	24 481	21 026
Variation des éléments du fonds de roulement :		
(Augmentation) diminution de la trésorerie soumise à des restrictions	(23 399)	13 697
(Augmentation) diminution des créances d'exploitation	(29 072)	60 991
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir	(1 392)	1 200
Augmentation des produits de placement à recevoir	(915)	(636)
Augmentation des placements à court terme	(40 000)	-
(Augmentation) diminution des créances liées aux projets	(12 655)	2 119
Augmentation des charges payées d'avance	(1 562)	(646)
(Augmentation) diminution des dettes d'exploitation	5 605	(6 782)
Augmentation des charges à payer	2 305	3 517
(Augmentation) diminution des passifs détenus en fiducie	23 399	(13 697)
(Augmentation) diminution des intérêts à payer	1 456	(430)
Diminution des produits reportés	(1 945)	(6 649)
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(53 694)	73 710
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 516)	(2 567)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement en immobilisations	(9 516)	(2 567)
Activités d'investissement		
Émission de prêts	(503 310)	(422 054)
Produit des remboursements sur prêts	495 177	417 083
Achats de placements à long terme	-	(33 870)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(8 133)	(38 841)
Activités de financement		
(Diminution) augmentation de la facilité de crédit renouvelable à court terme	(40 000)	61 000
Produit de l'émission de titres d'emprunt	640 228	378 743
Remboursements sur titres d'emprunt	(769 466)	(251 771)
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités de financement	(169 238)	187 972
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(240 581)	220 274
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	655 662	435 388
Trésorerie à la clôture de l'exercice	415 081 \$	655 662 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.
Cash interest paid and received (Note 12)

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (« Infrastructure Ontario » ou la « société »), qui est une société d'État, relève de la ministre de l'Infrastructure (la « ministre ») et est classée par le gouvernement de la province d'Ontario (la « province » ou le « gouvernement ») en tant qu'organisme régi par un conseil d'administration.

Le mandat d'Infrastructure Ontario couvre les points suivants :

- ▶ fournir des conseils et des services sur des questions financières, stratégiques et autres visant le gouvernement;
- ▶ exercer les pouvoirs et fonctions délégués par la ministre en vertu de la *Loi de 2011 sur le ministère de l'Infrastructure* ou de la *Loi de 2021 sur la réalisation accélérée de projets d'Internet à haut débit*;
- ▶ mettre en œuvre des opérations pour le gouvernement ou aider à la mise en œuvre de telles opérations;
- ▶ fournir des conseils et des services, notamment des services de gestion de projets et de gestion de contrats, pour des projets d'infrastructure en Ontario qui ne sont pas des biens du gouvernement;
- ▶ fournir des conseils et des services liés aux biens du gouvernement, notamment en matière de gestion de projets, de gestion de contrats et d'aménagement;
- ▶ effectuer la gestion financière des biens détenus par le ministère de l'Infrastructure, anciennement le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (le « MSGSC »), ou par un organisme de la Couronne dont la ministre de l'Infrastructure est responsable;
- ▶ fournir des conseils et des services relativement au parc immobilier des organismes du secteur public sélectionnés;
- ▶ fournir des conseils et des services aux entités non ontariennes relativement à l'élaboration de programmes de prêts d'infrastructure publique; aux biens immeubles; aux questions de nature financière, stratégique ou autre; et à la réalisation d'opérations;
- ▶ fournir du financement pour les infrastructures des municipalités et d'autres organismes publics admissibles.

À titre de société d'État, Infrastructure Ontario est exonérée des impôts fédéral et provincial sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1) (d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Infrastructure Ontario est assujettie à la taxe de vente harmonisée (la « TVH »).

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les présents états financiers sont établis en conformité avec les normes comptables pour le secteur public du Canada mises en place par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA Canada »).

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur la présentation des passifs éventuels à la date de clôture et sur les montants présentés au titre des produits et des charges comptabilisés pour la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principaux éléments à l'égard desquels la direction a établi des estimations sont le pourcentage d'avancement aux fins d'évaluation des produits tirés des frais d'exécution des projets, la provision pour moins-value du portefeuille de prêts et la juste valeur des dérivés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et d'autres estimations, auquel cas l'incidence de l'écart serait comptabilisée dans les périodes ultérieures.

En mars 2020, la pandémie de COVID-19 a contraint les organismes et les gouvernements de partout dans le monde à adopter des mesures d'urgence pour combattre la propagation du virus. Ces mesures, notamment l'interdiction de voyager, les périodes de quarantaine, le télétravail et les mesures de distanciation physique, ont grandement perturbé les activités commerciales à l'échelle mondiale, ce qui a instantanément provoqué un ralentissement économique. La direction a évalué l'incidence possible de la pandémie sur la juste valeur des dérivés ainsi que sur le risque de crédit de nos emprunteurs, qui est pris en compte dans l'élaboration des estimations de la provision pour moins value du portefeuille de prêts, et a inclus des hypothèses sur l'incidence de la pandémie dans les présents états financiers.

Instruments financiers

Les actifs financiers d'Infrastructure Ontario sont composés de la trésorerie, de la trésorerie soumise à des restrictions, des créances d'exploitation, des intérêts à recevoir, des produits de placement à recevoir, des placements à court terme, des prêts, des dérivés, des créances liées aux projets et des placements à long terme.

Les passifs financiers d'Infrastructure Ontario sont composés des dettes d'exploitation, des charges à payer, des passifs détenus en fiducie, des intérêts à payer, des produits reportés et de la dette liée au programme de prêts.

Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés i) au coût ou au coût amorti ou ii) à la juste valeur. Tous les instruments financiers, hormis les dérivés, sont classés au coût ou au coût amorti. Les dérivés sont présentés à l'état de la situation financière en tant qu'actifs ou passifs financiers nets, tel que nous le permet notre entente avec notre contrepartie, selon que le solde net soit à recevoir ou à payer. La juste valeur s'entend du montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Le coût amorti des prêts du programme de 2003-2004 (se reporter à la note 5) consentis par Infrastructure Ontario, qui étaient considérés comme des prêts à conditions de faveur, a été établi selon la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des prêts au taux d'emprunt d'Infrastructure Ontario au moment de l'émission.

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

La différence entre la valeur nominale d'un prêt et sa valeur actualisée est, en substance, une subvention. La subvention est comptabilisée à titre de coût lié aux prêts à conditions de faveur à la date de l'octroi du prêt et est amortie sur la durée du prêt de façon à ce que les périodes d'amortissement de l'un et de l'autre concordent.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués au coût ou au coût amorti sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif financier ou déduits de la valeur comptable du passif financier.

Évaluation ultérieure

L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de leur classement dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

i. Instruments financiers à la juste valeur

Les instruments financiers à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière. Les gains ou pertes latents sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation, puis reclassés à l'état des résultats lors de la cession ou du règlement, et demeurent une composante des actifs financiers nets dans l'état de la situation financière.

Infrastructure Ontario utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur de ses instruments financiers :

- ▶ Niveau 1 : Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- ▶ Niveau 2 : Techniques d'évaluation pour lesquelles toutes les données d'entrée qui ont une incidence importante sur la juste valeur sont directement ou indirectement observables
- ▶ Niveau 3 : Techniques d'évaluation s'appuyant sur des données d'entrée ayant une incidence importante sur la juste valeur qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées, dont des modèles de prix à terme et de swaps, en fonction de calculs de la valeur actualisée. Les modèles intègrent diverses données d'entrée, y compris les courbes de taux d'intérêt à terme.

ii. Instruments financiers au coût ou au coût amorti

Les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur le sont au coût ou au coût amorti.

L'intérêt relatif aux actifs financiers et aux passifs financiers évalués au coût amorti est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif s'entend du taux d'actualisation des sorties ou des entrées de trésorerie futures estimatives sur la durée attendue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte.

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

Dépréciation

i. Perte de valeur d'un placement

Une perte de valeur est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé lorsque la valeur d'un placement a subi une baisse « durable ». Une perte est considérée comme « durable » lorsque la valeur comptable du placement est supérieure à sa valeur réelle pendant une période prolongée. La perte de valeur portée à l'état des résultats n'est pas reprise, même si la valeur réelle du placement s'accroît par la suite.

ii. Dépréciation de prêts

Une provision pour moins-value de prêts est établie à l'égard du portefeuille de prêts, après évaluation par la direction de la conjoncture économique et des conditions du secteur et du portefeuille pour les différents secteurs de prêts. La provision pour moins-value générale est établie d'après un processus selon lequel une note de risque est attribuée au prêt lors de son montage, contrôlée régulièrement et ajustée pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit sous-jacent. Une provision pour moins-value spécifique correspondant à la partie non recouvrable prévue du prêt est également établie en cas de détérioration connue du crédit de l'emprunteur.

Fonds détenus en fiducie

La société est tenue de maintenir des fonds en fiducie pour la perception des impôts fonciers et des fonds de réserve dans le cadre du certificat d'assurance de la SCHL. De plus, certains emprunteurs établissent des fonds en fiducie comme l'exige la convention de prêt. La société tient également un compte en fiducie de grand livre général de projets pour les fonds reçus de divers ministères aux fins des paiements aux consortiums de construction de projets et d'ordres de modification de contrat. Tous ces montants détenus en fiducie sont comptabilisés à titre de trésorerie soumise à des restrictions dans l'état de la situation financière.

La société maintient également plusieurs comptes bancaires d'exploitation qu'elle administre pour le compte du ministère de l'Infrastructure et qui sont liés aux activités du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure. La société est le gestionnaire financier en vertu de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier* et, par conséquent, ces fonds ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent des instruments très liquides dont l'échéance est supérieure à trois mois, mais inférieure à un an au moment de l'achat.

Instruments financiers dérivés

Infrastructure Ontario recourt à des instruments financiers dérivés, plus précisément des swaps de taux d'intérêt, pour gérer son risque de taux d'intérêt. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la conclusion du dérivé, puis réévalués ultérieurement à la juste valeur à chaque date de clôture. Lorsque les variations de la juste valeur donnent lieu à une position débitrice, les instruments financiers dérivés sont constatés dans les actifs financiers; ils sont classés dans les passifs financiers lorsque les variations de la juste valeur donnent lieu à une position créditrice.

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation et reclassés ultérieurement en produit ou en charge d'intérêts, selon le cas, dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé lors de la cession ou du règlement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de l'exercice au cours duquel ils sont acquis, une dotation correspondant à une demi-année étant calculée dans l'année de l'acquisition et dans l'année de la cession. La durée de vie utile estimative des actifs est la suivante :

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	5 ans
Mobilier, agencements et matériel de bureau	10 ans
Améliorations locatives	10 ans

Dépréciation d'immobilisations corporelles

La société soumet la valeur comptable de ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation si des événements ou des changements de situation indiquent la possibilité qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du gouvernement à fournir des biens et services ou que la valeur des avantages économiques futurs associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette. Le cas échéant, le coût de l'immobilisation corporelle est diminué pour refléter la baisse de valeur de l'actif. Il n'y a eu aucune perte de valeur à ce jour.

Constatation des produits

Produit d'intérêts

Les intérêts sur les placements et les prêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Frais d'exécution des projets, frais de gestion et coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets

Les frais d'exécution des projets et les frais de gestion représentent le recouvrement des salaires et avantages sociaux du personnel d'Infrastructure Ontario ainsi que des frais généraux et d'administration et des frais relatifs aux entrepreneurs liés à la prestation de services. Les coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets englobent le recouvrement des honoraires des conseillers externes et les éventualités liées aux coûts de projet.

Infrastructure Ontario fournit des services professionnels aux termes de contrats établis en fonction des coûts ou de contrats à prix fixe. Les produits des contrats établis en fonction des coûts sont comptabilisés lorsqu'une entente est conclue, que les coûts sont engagés et que le recouvrement est raisonnablement assuré. En ce qui a trait aux contrats à prix fixe, avant la date de clôture financière, les produits sont comptabilisés lorsqu'une entente est conclue, que les coûts sont engagés et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Après la date de clôture financière, les produits sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le pourcentage d'avancement des travaux est calculé en se fondant sur le ratio des coûts engagés sur les coûts totaux estimatifs. Une fois que le contrat est rempli, toute marge

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

résiduelle sur le contrat à prix fixe est comptabilisée. Les pertes, le cas échéant, liées aux contrats à prix fixe sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont relevées. Des produits reportés sont constatés lorsque les montants facturés pour un projet dépassent les produits comptabilisés à ce jour pour les contrats établis en fonction des coûts ou les contrats à prix fixe.

Avantages sociaux

La société offre un régime de retraite à cotisations déterminées à certains employés à temps plein et contribue également au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises établi par la province d'Ontario, pour les prestations de retraite de certains employés à temps plein. L'obligation de la société envers le Régime de retraite des fonctionnaires est fondée sur des formules établies par la Commission du régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. Les cotisations versées par la société au régime de retraite à cotisations déterminées et au régime interentreprises sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût des avantages complémentaires de retraite offerts dans le cadre du régime interentreprises est payé par le ministère des Services au public et aux entreprises (le « MSPE », anciennement le MSGSC) et n'est pas inscrit dans les états financiers.

2. TRÉSORERIE SOUMISE À DES RESTRICTIONS

La trésorerie soumise à des restrictions comprend les fonds détenus en fiducie pour les clients prêteurs d'Infrastructure Ontario, soit 9,3 M\$ (8,8 M\$ en 2022), et pour les consortiums de construction de projets, soit 98,7 M\$ (75,8 M\$ en 2022). Ces montants sont décrits en détail à la note 19.

3. CRÉANCES D'EXPLOITATION

(en milliers de dollars)

	2023		2022	
Créances clients, montant net	62 870	\$	32 566	\$
TVH à recevoir	3 968		5 200	
	66 838	\$	37 766	\$

4. PLACEMENTS À COURT TERME

Les placements à court terme sont constitués de placements très liquides comptabilisés au coût amorti. Au 31 mars 2023, le placement portait intérêt à un taux de 5,51 % et venait à échéance en juin 2023.

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

5. PRÊTS

(en milliers de dollars)

	2023		2022	
Avances sur construction		Taux d'intérêt %		Taux d'intérêt %
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure	331 036	\$ 4,99-5,39	364 516	\$ 0,90-1,30
Débitures à recevoir				
Programme de prêts à conditions de faveur				
Durée restante avant l'échéance :				
De 1 à 5 ans	50 174	2,36-2,95	65 484	2,36-2,95
De 6 à 10 ans	55 274	2,52-2,87	52 327	2,52-2,87
De 11 à 15 ans	16 944	2,52-2,73	32 210	2,52-2,73
De 16 à 20 ans	2 042	2,80-2,80	2 146	2,80-2,80
Plus de 20 ans	9 559	2,63-3,05	9 851	2,63-3,05
	133 993		162 018	
Programme de prêts pour le renouvellement de l'infrastructure				
Durée restante avant l'échéance :				
De 1 an à 5 ans	420 279	1,00-5,30	420 620	0,84-5,26
De 6 à 10 ans	831 180	1,37-5,89	889 550	1,22-5,89
De 11 à 15 ans	877 669	1,76-5,44	872 557	1,76-5,44
De 16 à 20 ans	1 416 866	1,94-5,91	1 212 437	1,94-5,91
Plus de 20 ans	2 214 643	1,97-5,60	2 295 835	1,97-5,60
	5 760 637		5 690 999	
Total	6 225 666		6 217 533	
Coûts reportés sur prêts à conditions de faveur				
Coûts reportés à l'ouverture de l'exercice	(13 151)		(16 648)	
Amortissement des coûts des prêts à conditions de faveur	2 963		3 497	
Coûts reportés à la clôture de l'exercice	(10 188)		(13 151)	
Provision pour moins-value de prêts	(31 173)		(31 173)	
Prêts	6 184 305	\$	6 173 209	\$

Les avances sur construction sont des prêts consentis à des municipalités, à d'autres organismes publics et à des organismes sans but lucratif. Le taux d'intérêt des prêts à la construction est fondé sur le taux des bons du Trésor à trois mois de l'Ontario, majoré d'un écart fixe en points de base qui dépend de la catégorie du risque de la contrepartie. Ces prêts sont assortis d'une durée plus courte que les débiteures (habituellement moins de cinq ans) et sont remboursés lorsque la construction est achevée.

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

Les débetures à recevoir sont dues par des municipalités, d'autres clients du secteur public et des organismes sans but lucratif et sont assorties d'échéances de 5 à 40 ans à compter de leur création.

Infrastructure Ontario gère le risque de crédit lié à son portefeuille de prêts à court terme au moyen de diverses dispositions énoncées dans les ententes de prêts. La société est dotée d'un mécanisme d'interception avec la province d'Ontario qui prévoit le réacheminement vers Infrastructure Ontario des fonds dus à un emprunteur de la province. Les prêts accordés à des emprunteurs non gouvernementaux sont assujettis à des clauses restrictives sur les actifs, et l'emprunteur est tenu de fournir des sûretés et, dans certains cas, une assurance sur le prêt.

La provision pour moins-value de prêts est constituée lorsqu'un examen de la conjoncture économique, du secteur et du portefeuille indique qu'il pourrait y avoir moins-value ou perte. Au 31 mars 2023, Infrastructure Ontario avait une provision pour moins-value de prêts de 31,2 M\$ (31,2 M\$ en 2022).

6. DÉRIVÉS

Infrastructure Ontario exerce ses activités en respectant des limites strictes de sorte que son exposition au risque de taux d'intérêt soit gérée de façon prudente et efficiente. Parmi les stratégies variées auxquelles elle a recours pour gérer ce risque, il y a l'utilisation de dérivés de taux d'intérêt. Infrastructure Ontario n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation et n'a conclu aucun nouveau dérivé relativement aux prêts adossés depuis la mise en œuvre du programme de financement de prêts auprès de la province en avril 2015.

Les dérivés sont des contrats financiers qui tirent leur valeur d'instruments sous-jacents. Étant à la fois emprunteur et prêteur, Infrastructure Ontario utilise des dérivés pour constituer des couvertures à l'égard d'instruments ayant des dates d'échéance différentes. Le risque de variabilité des taux d'intérêt est géré au moyen de swaps de taux d'intérêt, qui sont des contrats légaux en vertu desquels Infrastructure Ontario convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs notionnels en utilisant des taux d'intérêt de référence stipulés pour une période déterminée. Les swaps de taux d'intérêt permettent à Infrastructure Ontario de faire concorder plus étroitement ses prêts et ses obligations sur ses emprunts et d'ainsi les convertir effectivement en instruments assortis de modalités qui réduisent son exposition au risque de taux d'intérêt. Infrastructure Ontario a échangé certains de ses prêts à taux fixe et portefeuilles de titres d'emprunt à taux fixe contre des instruments à taux variable.

Le tableau ci dessous donne un échéancier des dérivés d'Infrastructure Ontario en cours au 31 mars 2023, en fonction des notionnels des contrats. Les notionnels des swaps de taux d'intérêt représentent le montant auquel les taux fixes et variables sont appliqués pour calculer l'échange de flux de trésorerie. Les notionnels ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière. Ils représentent le volume des dérivés en cours et ne sont pas représentatifs du risque de crédit, du risque de marché ou des flux de trésorerie réels de ces instruments.

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

	Échéance					
	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 15 ans	Plus de 15 ans	Notionnel total
(en milliers de dollars)						
Actif lié aux swaps	226 361 \$	751 398	565 280	391 924	333 498	2 268 461 \$
Passif lié aux swaps	268 500 \$	41 500	-	336 611	516 246	1 162 857 \$

Les dérivés comptabilisés à la juste valeur au 31 mars 2023 ont donné lieu à des actifs dérivés nets de 69,8 M\$ et à des gains latents accumulés de 69,8 M\$ inscrits à l'état des gains et pertes de réévaluation (actifs dérivés nets de 47,6 M\$ inscrits à l'état de la situation financière et gains latents accumulés de 47,6 M\$ inscrits à l'état des gains et pertes de réévaluation en 2022). La juste valeur des dérivés a été déterminée au moyen de techniques d'évaluation de niveau 2, selon la hiérarchie des justes valeurs définie à la note 1.

La juste valeur des dérivés a été déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix en fonction de données d'entrée observables sur le marché, compte tenu des prix actuels du marché et des prix contractuels des instruments sous-jacents, ainsi que de la valeur temps et de la courbe de rendement qui sous-tendent les positions. La détermination de la juste valeur des dérivés tient compte du risque de crédit et des coûts directs courants sur la durée de vie des instruments.

Au 31 mars 2023, tous les swaps de taux d'intérêt étaient conclus avec la province.

7. CRÉANCES LIÉES AUX PROJETS

Les créances liées aux projets sont des montants qui ont été constatés à titre de produits selon la méthode de l'avancement des travaux ou lorsque les charges recouvrables ont été engagées, mais n'ont pas encore été facturées. Certaines créances liées aux projets ne seront pas facturées avant l'achèvement du projet. Les créances liées aux projets sont dues par des ministères et des organismes provinciaux ainsi que par d'autres organisations du secteur public provincial.

8. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme consistent en des obligations comptabilisées au coût amorti. Au 31 mars 2023, les taux d'intérêt sur ces placements variaient entre 2,30 % et 3,50 % (entre 2,30 % et 3,50 % en 2022) et les échéances s'échelonnaient de septembre 2023 à septembre 2024.

9. FACILITÉ DE CRÉDIT DE L'OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT (L'« OOF »)

Infrastructure Ontario dispose d'une facilité de crédit renouvelable subordonnée d'au plus 100,0 M\$ et d'une durée de 5 ans consentie par l'OOF, organisme du gouvernement provincial, destinée au fonds de roulement du programme d'exécution de projets. Les avances doivent être remboursées dans les trois mois suivant la date d'emprunt, à moins qu'une prolongation ne soit demandée. La facilité de crédit renouvelable vient à échéance le 27 mars 2028. Aux 31 mars 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité.

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

10. DETTE ET IMMOBILISATIONS – PROGRAMME DE PRÊTS

Les facilités sont toutes réservées exclusivement au programme de prêts.

(en milliers de dollars)	2023		2022	
a) Dette – programme de prêts	Taux d'intérêt %		Taux d'intérêt %	
Dettes de premier rang				
Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	300 000	\$ 4,70	300 000	\$ 4,70
Dettes subordonnées				
Facilité de crédit renouvelable à court terme	335 000	4,54-4,66	375 000	0,26-0,78
Obligations de la SOTI et de la société	1 055 000	3,07-4,96	1 355 000	2,92-4,96
Facilité de crédit non renouvelable à long terme				
Taux fixe	3 610 049	0,90-4,87	3 304 287	0,90-3,58
Billets à taux variable	925 000	4,86-5,48	1 060 000	1,39-1,71
	6 225 049		6 394 287	
Frais d'émission de titres d'emprunt	(2 864)		(3 222)	
	6 222 185	\$	6 391 065	\$
b) Immobilisations – programme de prêts				
Emprunt à la province d'Ontario	279 681	\$ 4,46	279 681	\$ 0,18
Emprunt à l'Agence ontarienne des eaux	120 000	4,58	120 000	0,69
	399 681	\$	399 681	\$

Les fonds affectés aux immobilisations et la dette subordonnée sont de rang inférieur à la dette de premier rang, mais de rang égal entre eux.

Le tableau suivant indique les remboursements de capital et les versements d'intérêts prévus sur la dette pour les cinq prochains exercices et par la suite :

(en milliers de dollars)	Montant
Exercice	
2023-2024	1 332 637 \$
2024-2025	661 445
2025-2026	822 516
2026-2027	369 372
2027-2028	327 681
Par la suite	5 598 632
	9 112 283 \$

Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure

Le 19 avril 2007, Infrastructure Ontario a émis des obligations pour le renouvellement de l'infrastructure d'une valeur de 300 M\$. Les obligations portent intérêt au taux de 4,70 % par an et viennent à échéance le 1^{er} juin 2037.

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

Facilité de crédit renouvelable à court terme

En mai 2014, Infrastructure Ontario a commencé à émettre des billets à court terme dans le cadre d'une facilité de crédit renouvelable à court terme pour financer ses prêts à la construction à court terme. Aux termes de la facilité de crédit renouvelable conclue avec la province échéant le 7 avril 2027, la société est autorisée à émettre un maximum de 1,1 G\$ pour des durées allant de trois mois à un an. Au 31 mars 2023, les échéances allaient d'avril 2023 à juin 2023 et les intérêts sur les billets variaient de 4,54 % à 4,66 % (de 0,26 % à 0,78 % en 2022).

Obligations de la SOTI et de la société

Infrastructure Ontario a émis des obligations de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (« SOTI ») et de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (la « société ») à la province afin de financer son programme de prêts. Les obligations sont des obligations subordonnées d'Infrastructure Ontario qui ont rang inférieur à toutes les autres dettes de premier rang actuelles et futures d'Infrastructure Ontario.

Au 31 mars 2023, les obligations à taux fixe portaient intérêt à des taux variant de 3,07 % à 4,96 % (de 2,92 % à 4,96 % en 2022) par an, et les échéances allaient de juin 2023 à juin 2045. Les intérêts sur ces obligations sont versés semestriellement jusqu'à l'échéance.

Facilité de crédit non renouvelable à long terme

En avril 2015, Infrastructure Ontario a commencé à financer, directement auprès du gouvernement provincial, un programme de prêts adossés à long terme par l'intermédiaire d'une facilité de crédit non renouvelable. Les nouvelles structures de dette reflètent les prêts qu'elles financent et sont assorties de modalités semblables, notamment en ce qui concerne l'échéance, la fréquence de paiement et le mode d'amortissement. Cette structure de financement apparie les actifs et les passifs et élimine la nécessité d'utiliser des dérivés pour couvrir les risques de taux d'intérêt. Infrastructure Ontario a obtenu l'autorisation d'emprunter un montant de 4,0 G\$ auprès de la province afin de financer le programme de prêts; la date d'échéance de cet emprunt est le 14 mai 2025. Au 31 mars 2023, un montant de 3,4 G\$ était disponible sur la facilité.

Au 31 mars 2023, les intérêts à taux fixe sur les prêts adossés variaient entre 0,90 % et 4,87 % (entre 0,90 % et 3,58 % en 2022) et les dates d'échéance allaient d'avril 2023 à février 2053. Les billets à taux variable portent intérêt à des taux allant du CDOR à trois mois minoré de 17 points de base au CDOR à trois mois majoré de 45 points de base et leurs dates d'échéance vont de juin 2023 à juin 2025. Les intérêts sont révisés et payés trimestriellement jusqu'à l'échéance des billets à taux variable.

Emprunt à la province d'Ontario

Infrastructure Ontario a obtenu de la province un emprunt subordonné de 50 ans d'environ 280 M\$ en contrepartie d'un billet venant à échéance le 31 mars 2053. Les intérêts sur le billet sont révisés trimestriellement, le taux étant fixé au taux des bons du Trésor à trois mois de la province, et ils sont payables trimestriellement. Le 31 mars 2023, le taux d'intérêt sur le billet a été révisé à 4,46 % (0,18 % en 2022).

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

Emprunt à l'Agence ontarienne des eaux

Infrastructure Ontario a obtenu de l'Agence ontarienne des eaux (l'« AOE »), organisme de la province, un emprunt subordonné de 20 ans de 120 M\$ garanti par un billet venant à échéance le 1^{er} mars 2023. L'emprunt a été renouvelé pour 10 ans et vient à échéance le 1^{er} mars 2033. Les intérêts sur le billet sont révisés chaque trimestre, le taux étant fixé au taux des bons du Trésor à trois mois de la province, et sont payables trimestriellement. Le 1^{er} mars 2023, le taux d'intérêt sur le billet a été révisé à 4,58 % (0,69 % en 2022).

Ensemble, l'emprunt à la province et l'emprunt à l'AOE fournissent à Infrastructure Ontario un financement subordonné à long terme lui assurant : i) une protection du crédit pour les investisseurs en obligations de premier rang telles que les obligations pour le renouvellement de l'infrastructure, et ii) des liquidités de sûreté pour les besoins de financement d'Infrastructure Ontario.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2023				
	Matériel informatique	Logiciels	Mobilier, agencements et matériel de bureau	Améliorations locatives	Total
Coût					
Solde au 1 ^{er} avril 2022	21 493 \$	9 893 \$	2 630 \$	17 615 \$	51 631 \$
Ajouts	921	8 595	-	-	9 516
Solde au 31 mars 2023	22 414	18 488	2 630	17 615	61 147
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} avril 2022	20 589	5 951	2 252	12 108	40 900
Ajouts	692	876	65	779	2 412
Solde au 31 mars 2023	21 281	6 827	2 317	12 887	43 312
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	1 133 \$	11 661 \$	313 \$	4 728 \$	17 835 \$
(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2022				
	Matériel informatique	Logiciels	Mobilier, agencements et matériel de bureau	Améliorations locatives	Total
Coût					
Solde au 1 ^{er} avril 2021	21 052 \$	7 767 \$	2 630 \$	17 615 \$	49 064 \$
Ajouts	441	2 126	-	-	2 567
Solde au 31 mars 2022	21 493	9 893	2 630	17 615	51 631
Amortissement cumulé					
Solde au 1 ^{er} avril 2021	19 918	5 193	2 187	11 318	38 616
Ajouts	671	758	65	790	2 284
Solde au 31 mars 2022	20 589	5 951	2 252	12 108	40 900
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	904 \$	3 942 \$	378 \$	5 507 \$	10 731 \$

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

12. PRODUIT (CHARGE) D'INTÉRÊTS

(en milliers de dollars)

	2023		2022	
Produit d'intérêts	241 821	\$	223 013	\$
Charge d'intérêts	(213 163)		(198 903)	
Marge d'intérêts nette	28 658	\$	24 110	\$

La ventilation de la charge d'intérêts sur la dette est présentée ci après :

Financement de programmes

Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure	(14 100)	\$	(14 100)	\$
Facilité de crédit renouvelable à court terme	(9 041)		(936)	
Obligations de la SOTI et de la société	(43 692)		(51 832)	
Facilité de crédit non renouvelable à long terme	(136 168)		(98 965)	
	(203 001)		(165 833)	
Coûts des swaps de taux d'intérêt	3 229		(30 895)	
Amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt	(358)		(474)	
Amortissement des primes sur obligations	(1 281)		(772)	
	(201 411)		(197 974)	

Fonds affectés aux immobilisations

Emprunt à la province d'Ontario	(7 848)		(426)	
Emprunt à l'Agence ontarienne des eaux	(3 904)		(503)	
	(11 752)		(929)	

Charge d'intérêts totale

	(213 163)	\$	(198 903)	\$
--	------------------	-----------	------------------	-----------

Un rapprochement des intérêts en trésorerie reçus et payés et de la marge d'intérêts nette est présenté ci après :

Intérêts en trésorerie reçus	240 737	\$	220 213	\$
Intérêts en trésorerie payés	(210 070)		(198 085)	
	30 667		22 128	
Intérêts hors trésorerie				
Amortissement des coûts des prêts à conditions de faveur (note 5)	2 963		3 497	
Autres intérêts hors trésorerie	(4 972)		(1 515)	
Marge d'intérêts nette	28 658	\$	24 110	\$

Les autres intérêts hors trésorerie comprennent le montant net du produit d'intérêts à recevoir et de la charge d'intérêts à payer, ainsi que l'amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt et des primes sur obligations.

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

13. FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION

(en milliers de dollars)	2023 Prévisions		2023		2022
Technologies de l'information	15 618	\$	14 095	\$	8 850
Services professionnels et de consultation	17 305		9 258		14 785
Locaux	4 481		4 100		4 775
Bureau et administration	1 441		1 756		1 155
Communications	166		54		74
Dotation à l'amortissement	2 500		2 412		2 284
	41 511	\$	31 675	\$	31 923

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La société a une dépendance économique envers la province puisqu'une part importante de ses produits lui est versée par celle-ci afin de lui permettre de fournir des services à des organismes de la Couronne et ministères de l'Ontario, notamment le ministère de la Santé, le ministère du Procureur général, le ministère de l'Infrastructure, le ministère du Solliciteur général et le ministère des Transports.

Les principales sources de produits d'Infrastructure Ontario provenant de la province sont les suivantes :

1. Frais d'exécution des projets et coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets Des frais fondés sur un pourcentage des coûts liés aux projets ou sur une base de recouvrement des coûts sont facturés pour des services, notamment en matière de gestion de projets et de contrats, qui sont fournis à différents organismes de la Couronne et ministères de l'Ontario. Les coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets comprennent les services de conseillers externes et les éventualités liées aux coûts de projet.
2. Frais de gestion
Des frais sont facturés pour des services, notamment en matière de gestion immobilière et de gestion de projets, qui sont fournis au portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure et au portefeuille immobilier d'entreprises.

Infrastructure Ontario a des placements portant intérêt (note 8) et des montants empruntés à la province et à l'AOE (note 10) et a obtenu une ligne de crédit auprès de l'OOF (note 9).

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La société offre un régime de retraite à cotisations déterminées à certains employés à temps plein. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les cotisations de la société à ce régime se sont élevées à 6,0 M\$ (5,1 M\$ en 2022).

La société offre des prestations de retraite à certains de ses employés à temps plein par sa participation au Régime de retraite des fonctionnaires, régime interentreprises à prestations déterminées établi par la province. Le montant des cotisations au régime de retraite, soit 0,3 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023 (0,3 M\$ en 2022), est fondé sur des formules établies par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et a été passé en charges. Le coût des avantages complémentaires de retraite pour ces employés est payé par le MSPE et n'est pas inscrit dans les états financiers.

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

16. GESTION DES RISQUES

Les principaux risques auxquels Infrastructure Ontario est exposée du fait de ses instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt. Le comité de l'immobilier et des prêts du conseil d'administration passe en revue les politiques de gestion de chacun de ces risques, lesquels sont résumés dans les paragraphes suivants.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité d'une contrepartie à satisfaire à ses obligations financières contractuelles envers Infrastructure Ontario. La société est exposée au risque de crédit du fait de sa trésorerie, de ses placements et de ses créances, et surtout de ses prêts. La société gère le risque de crédit en mettant en œuvre des politiques et des processus d'examen.

Risque de crédit – prêts

La surveillance du risque de crédit lié au programme de prêts incombe au comité de l'immobilier et des prêts du conseil d'administration.

La politique en matière de risque de crédit fait en sorte que les montants des prêts accordés sont proportionnels à la capacité de l'emprunteur d'assurer le service de la dette et à la tolérance au risque d'Infrastructure Ontario. La politique en matière de risque de crédit établit pour chaque secteur les principes d'évaluation du risque de crédit selon un ensemble de facteurs de risque précis. Des fonctions de souscription et de crédit distinctes existent afin d'assurer l'examen indépendant et la remise en question dans le cadre du processus d'obtention d'autorisation. Un contrôle diligent est effectué et la note finale ainsi que la recommandation de chaque demandeur sont soumises, si nécessaire, à l'approbation du comité de l'immobilier et des prêts ainsi que du conseil d'administration, d'après la délégation de pouvoirs d'Infrastructure Ontario.

Infrastructure Ontario a mis en place un processus d'examen des prêts fondé sur les risques couvrant tous les secteurs de prêts et permettant de relever rapidement tout changement possible de la solvabilité des contreparties. L'examen des prêts vise à évaluer l'état des projets financés en cours de construction; à assurer le paiement et le respect des clauses restrictives sur la durée du prêt; à entreprendre des mesures correctives en temps utile afin d'atténuer les pertes de crédit potentielles; et à signaler les problèmes de remboursement potentiels au comité de l'immobilier et des prêts ainsi qu'au conseil d'administration.

L'exposition maximale d'Infrastructure Ontario au risque de crédit sur les prêts, compte non tenu des garanties détenues ou autres rehaussements de crédit, s'établissait à 6 184,3 M\$ au 31 mars 2023 (6 173,2 M\$ en 2022).

Infrastructure Ontario classe et gère ses prêts par catégories. Les emprunteurs de catégorie 1 reçoivent des produits fiscaux ou des transferts provinciaux qui représentent d'excellentes sources de remboursement de la dette. Les emprunteurs de catégorie 2 sont dans des secteurs qui sont réglementés ou ont le droit de recevoir des contrats commerciaux à composante gouvernementale; par conséquent, ils disposent d'une source stable de remboursement de la dette. Les emprunteurs de catégorie 3 sont des organismes tributaires de produits autogénérés parce que les prix sont réglés par le marché ou qu'ils dépendent de dons et d'activités de collecte de fonds. Le profil des prêts s'établissait comme suit au 31 mars 2023 :

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

(en milliers de dollars)	En cours	Provision pour moins-value de prêts ²⁾	2023	2022
Catégorie 1				
Municipalités	4 085 753	\$		
Ville de Toronto (à titre de garant)	988 680			
Universités	125 000			
Régies locales des services publics	76			
Logement social (garantis par les municipalités)	156 479			
Logement abordable (assurés par la SCHL) ¹⁾	116 154			
Soins de longue durée (garantis par les municipalités)	13 670			
Logement abordable (garantis par les municipalités)	1 049			
Centres communautaires de santé et de services sociaux (garantis par les municipalités)	5 755			
Activités sportives et récréatives (garantis par les municipalités)	65 291			
	5 557 907	(39)	5 557 868	5 340 699
Catégorie 2				
Sociétés de distribution locales	162 086			
Soins de longue durée	118 680			
Logement abordable (hors SCHL) ¹⁾	128 771			
Logement social	82 691			
Centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones	625			
Centres communautaires de santé et de services sociaux	16 691			
	509 544	(6 187)	503 357	655 017
Catégorie 3				
Centrales électriques	46 418			
Corporations municipales (autres)	26 306			
Entités bénéficiaires (établissements de formation artistique, etc.)	75 347			
Activités sportives et récréatives	10 144			
	158 215	(24 947)	133 268	190 644
Coûts reportés des prêts à conditions de faveur				
Coûts reportés à l'ouverture de l'exercice	(13 151)			
Amortissement des coûts des prêts à conditions de faveur	2 963			
Coûts reportés à la clôture de l'exercice	(10 188)	-	(10 188)	(13 151)
Prêts	6 215 478	\$ (31 173)	6 184 305	\$ 6 173 209

⁽¹⁾ SCHL désigne la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

⁽²⁾ Composée d'une provision de 26,7 M\$ pour moins-value de prêts générale et d'une provision de 4,5 M\$ pour moins value de prêts spécifique.

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

Garanties – prêts

Infrastructure Ontario accorde des prêts aux demandeurs capables d'assurer le service de la dette sur la durée du prêt. La société n'accorde aucun prêt sur la valeur résiduelle de l'actif et ne tient pas compte de la propriété ou du contrôle d'un actif lorsqu'elle évalue la couverture du service de la dette. Elle accorde des prêts aux demandeurs disposant de sources de flux de trésorerie permanents quasi assurés, plus précisément la capacité unique de bon nombre d'emprunteurs à générer des produits fiscaux ou à recevoir un financement de la province. Infrastructure Ontario diminue son risque de crédit lié au portefeuille de prêts au moyen de diverses dispositions d'atténuation et de contrôle. La société est dotée d'un mécanisme d'interception avec la province qui prévoit le réacheminement vers Infrastructure Ontario des fonds dus à certains emprunteurs (notamment des municipalités) recevant du financement de la province. Les clients qui ne reçoivent pas de financement provincial doivent fournir des sûretés adéquates telles que des garanties, des emprunts ou charges hypothécaires de premier rang, des contrats de sûreté générale, des cessions de loyers et de contrats de location, des cessions de comptes, des accords et des nantissements.

Dépréciation – prêts

La provision pour moins-value de prêts est établie à l'égard du portefeuille de prêts, après évaluation par la direction de la conjoncture économique et des conditions du secteur et du portefeuille pour les différents secteurs de prêts. La provision pour moins-value générale est établie d'après un processus selon lequel une note de risque est attribuée au prêt lors de son montage, contrôlée régulièrement et ajustée pour tenir compte de l'évolution du risque de crédit sous-jacent. Une provision pour moins value spécifique correspondant à la partie non recouvrable prévue du prêt est également établie en cas de détérioration connue du crédit de l'emprunteur.

Risque de crédit – trésorerie, créances, placements à court terme, dérivés et placements à long terme

L'exposition maximale d'Infrastructure Ontario au risque de crédit du fait de sa trésorerie, de sa trésorerie soumise à des restrictions, de ses créances, de ses placements à court terme, de ses dérivés et de ses placements à long terme, sans tenir compte des garanties détenues ou autres rehaussements du crédit, s'établissait comme suit au 31 mars 2023 :

(en milliers de dollars)	2023	En souffrance depuis plus de 90 jours	
Trésorerie	415 081	\$	- \$
Trésorerie soumise à des restrictions	107 999		-
Créances d'exploitation	66 838		27 891
Intérêts à recevoir	44 160		-
Produits de placement à recevoir	3 024		-
Placements à court terme	40 000		-
Dérivés	69 776		-
Créances liées aux projets	85 040		-
Placements à long terme	200 298		-
	1 032 216	\$	27 891 \$

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent par suite de variations des prix du marché. Infrastructure Ontario n'investit que dans des actifs liquides autorisés aux termes des politiques et lignes directrices en matière de trésorerie approuvées, lesquels peuvent être facilement liquidés.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue par suite de variations des taux d'intérêt du marché. La société est exposée à ce risque lorsque la réévaluation des actifs n'est pas harmonisée avec la réévaluation des passifs. L'écart de réévaluation a été éliminé pour tous les prêts émis après le 1^{er} avril 2015 du fait de la signature de conventions de prêts adossés avec l'OOF.

La direction gère également le risque de taux d'intérêt au moyen de swaps de taux d'intérêt et grâce à l'alignement des structures de risque et des échéances des actifs et des passifs.

Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, une variation de +/- 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu une incidence de 1,7 M\$ (1,7 M\$) sur l'excédent et de 22,4 M\$ (20,0 M\$) sur les gains (pertes) de réévaluation accumulés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'Infrastructure Ontario ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. Ce risque est géré par l'intermédiaire des fonds affectés aux immobilisations, qui sont financés au moyen d'emprunts subordonnés à long terme accordés par la province et l'AOE. Les fonds affectés aux immobilisations sont en partie investis dans des instruments liquides à long terme pouvant être convertis en trésorerie advenant une crise de liquidité prévisible.

Les règlements administratifs régissant les emprunts d'Infrastructure Ontario sont approuvés par le conseil d'administration, par la ministre de l'Infrastructure et par la ministre des Finances. Tous les emprunts sont effectués après une prise en compte judicieuse des risques de taux d'intérêt et de liquidité, en conformité avec la politique en matière de trésorerie. Infrastructure Ontario emprunte des fonds directement auprès de la province afin de combler ses besoins de financement à long terme par l'intermédiaire de l'OOF.

Le tableau suivant illustre les échéances des obligations contractuelles au 31 mars 2023 :

(en milliers de dollars)	Moins de 1 an	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes d'exploitation	13 834 \$	- \$	- \$	13 834 \$
Charges à payer	40 197	-	-	40 197
Passifs détenus en fiducie	107 999	-	-	107 999
Intérêts à payer	41 163	-	-	41 163
Dette et immobilisations – capital et intérêts	1 332 637	2 181 014	5 598 632	9 112 283
Total des passifs financiers	1 535 830 \$	2 181 014 \$	5 598 632 \$	9 315 476 \$

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

17. ÉVENTUALITÉS

La société est partie à divers différends et litiges. De l'avis de la direction, le règlement des différends n'aura aucune incidence importante sur la situation financière de la société.

18. ENGAGEMENTS

Les paiements de loyer minimaux en vertu des contrats de location-exploitation pour les locaux de bureau de la société pour les cinq prochains exercices et par la suite sont présentés ci après :

(en milliers de dollars)

Exercice	Montant
2023-2024	3 869 \$
2024-2025	4 066
2025-2026	4 163
2026-2027	4 237
2027-2028	4 314
Par la suite	1 100
	21 749 \$

Au 31 mars 2023, Infrastructure Ontario avait des engagements de prêts non utilisés de 615,6 M\$.

19. FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE

La SCHL oblige Infrastructure Ontario à percevoir les impôts fonciers et les fonds de réserve comme condition pour pouvoir fournir des prêts au logement abordable. En vertu de l'attestation d'assurance de la SCHL, les fonds doivent être détenus dans un compte en fiducie et administrés par Infrastructure Ontario. De plus, les ententes de prêt obligent certains emprunteurs à établir des fonds de réserve dans le compte de fiducie. Au 31 mars 2023, les fonds administrés s'élevaient à 9,3 M\$ (8,8 M\$ en 2022).

Infrastructure Ontario a un processus pour comptabiliser les fonds reçus de divers ministères et devant être versés aux consortiums de construction de projets à titre de paiements au quasi-achèvement de projets, de paiements intermédiaires, ainsi que les paiements reçus au titre de variations, du matériel, du mobilier de bureau et des agencements. Les variations sont des changements touchant l'étendue du contrat qui ont été approuvés par les parties au contrat après la conclusion initiale. On les appelle également des « autorisations de modification de contrat ». Tous les paiements susmentionnés sont effectués directement par les ministères commanditaires, mais sont versés par le biais d'Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2023, Infrastructure Ontario détenait un montant de 98,7 M\$ (75,8 M\$ en 2022) dans son compte en fiducie de grand livre général de projets.

Infrastructure Ontario maintient plusieurs comptes bancaires d'exploitation qu'elle administre à titre de fiduciaire pour le compte du ministère de l'Infrastructure. Ces comptes sont directement liés aux activités du portefeuille immobilier général du ministère de l'Infrastructure pour lequel la société agit à titre de gestionnaire financier en vertu de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*. Au 31 mars 2023, les fonds détenus en fiducie pour le compte du ministère de l'Infrastructure s'élevaient à 188,7 M\$ (191,3 M\$ en 2022), montant qui n'est pas comptabilisé dans les présents états financiers.

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

20. INFORMATION SECTORIELLE

La structure d'information financière d'Infrastructure Ontario tient compte de la manière dont la société est gérée. Infrastructure Ontario gère ses activités de manière à permettre la livraison et la reddition de comptes à l'égard des priorités établies par le ministre et des objectifs fixés par le conseil d'administration. De plus, Infrastructure Ontario évalue et prévoit les affectations et les travaux futurs afin d'aligner ses ressources en conséquence. Ainsi, Infrastructure Ontario est en mesure de répartir efficacement ses ressources et les responsabilités entre ses unités d'exploitation afin d'assurer l'efficacité et le caractère durable des activités sur la période couverte par le plan d'affaires.

Le tableau suivant fournit un résumé de l'information financière par division :

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2023					Total
	Exécution des projets	Immobilier	Prêts	CATC ⁽¹⁾	Projets commerciaux	
Produits						
Produit d'intérêts	- \$	- \$	241 821 \$	- \$	- \$	241 821 \$
Frais d'exécution des projets	67 991	-	-	11 980	9 736	89 707
Frais de gestion – portefeuille immobilier général	-	55 079	-	-	-	55 079
Frais de gestion – gestion immobilière d'entreprise	-	5 404	-	-	-	5 404
Coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets	63 696	22 243	-	11 164	19 927	117 030
Autres produits	-	534	2 765	-	-	3 299
	131 687	83 260	244 586	23 144	29 663	512 340
Charges						
Salaires et avantages sociaux	52 427	39 759	5 989	10 290	8 599	117 064
Frais généraux et d'administration	15 564	11 243	1 896	1 490	1 482	31 675
Charge d'intérêts	-	-	213 163	-	-	213 163
Coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets	63 696	22 243	-	11 164	19 927	117 030
Frais relatifs aux entrepreneurs	-	10 015	-	-	-	10 015
	131 687	83 260	221 048	22 944	30 008	488 947
Excédent (déficit)	- \$	- \$	23 538 \$	200 \$	(345) \$	23 393 \$

(1) CATC renvoie à « collectivités axées sur le transport en commun ».

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2023 – prévisions					Total
	Exécution des projets	Immobilier	Prêts	CATC	Projets commerciaux	
Produits						
Produit d'intérêts	- \$	- \$	222 670 \$	- \$	- \$	222 670 \$
Frais d'exécution des projets	74 960	-	-	12 283	11 661	98 904
Frais de gestion – portefeuille immobilier général	-	57 224	-	-	-	57 224
Frais de gestion – gestion immobilière d'entreprise	-	5 565	-	-	-	5 565
Coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets	79 174	6 217	-	9 066	7 267	101 724
Autres produits	-	340	700	-	-	1 040
	154 134	69 346	223 370	21 349	18 928	487 127
Charges						
Salaires et avantages sociaux	54 107	39 624	6 267	10 093	9 322	119 413
Frais généraux et d'administration	20 653	13 545	2 784	2 190	2 339	41 511
Charge d'intérêts	-	-	197 474	-	-	197 474
Coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets	79 174	6 217	-	9 066	7 267	101 724
Frais relatifs aux entrepreneurs	-	9 960	-	-	-	9 960
	153 934	69 346	206 525	21 349	18 928	470 082
Excédent	200 \$	- \$	16 845 \$	- \$	- \$	17 045 \$

Notes annexes

Exercices clos les 31 mars (en milliers de dollars)

(en milliers de dollars)	Exercice clos le 31 mars 2022					Total
	Exécution des projets	Immobilier	Prêts	CATC	Projets commerciaux	
Produits						
Produit d'intérêts	- \$	- \$	223 013 \$	- \$	- \$	223 013 \$
Frais d'exécution des projets	63 438	-	-	5 331	11 886	80 655
Frais de gestion – portefeuille immobilier général	-	51 367	-	-	-	51 367
Frais de gestion – gestion immobilière d'entreprise	-	5 776	-	-	-	5 776
Coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets	60 029	17 383	-	2 392	23 234	103 038
Autres produits	-	125	538	-	-	663
	123 467	74 651	223 551	7 723	35 120	464 512
Charges						
Salaires et avantages sociaux	45 717	36 419	5 670	3 895	8 971	100 672
Frais généraux et d'administration	15 868	11 325	1 943	837	1 950	31 923
Charge d'intérêts	-	-	198 903	-	-	198 903
Coûts de transaction et coûts recouvrables liés aux projets	59 488	17 383	-	2 392	23 234	102 497
Frais relatifs aux entrepreneurs	-	9 524	-	-	-	9 524
	121 073	74 651	206 516	7 124	34 155	443 519
Excédent	2 394 \$	- \$	17 035 \$	599 \$	965 \$	20 993 \$

Infrastructure Ontario

1, rue Dundas Ouest, Bureau 2000,
Toronto (Ontario) M5G 1Z3
www.infrastructureontario.ca



**Infrastructure
Ontario**